

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20240924-2024CS59-DE

Membres syndicaux titulaires en exercice :	101
Nombre de votes :	71

Date de la convocation 17 septembre 2024

Présidente Dominique SANTONI

Secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à seize heures, les Membres du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon, dûment convoqués par lettre du dix-sept septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis sous la présidence de M. Jean AILLAUD à la Maison du Parc du Luberon.

COMITE SYNDICAL, ETAIENT PRESENTS :

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants	Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
ANSOIS	M. CAVALIER ☒	D. VERKIN ☐	JOUCAS	A. POZZO ☐	O. LAUBRON ☐
APT	G. LETTERON ☒	E. NDIOUR ☐	B. JOURDANS	M. BESTAGNO ☒	B. VINCENT ☐
AUBENAS	R. PETIET ☐	M. PASCAL ☐	BASTIDONNE	E. LEON ☐	Suppléant ☐
AURIBEAU	V. DEMEYERE ☐	R. CICERO ☐	BRILLANNE	S. CAIRE ☒	C. RENARD ☐
BEAUMONT	G. PINGUET ☐	X. ROUMANIE ☐	TOUR D'AIGUES	G. GERMAIN ☒	M. DOMEIZEL ☐
BONNIEUX	P. RAGOT ☐	C. CHEVALIER ☒	LACOSTE	A. MORETTI ☐	M. PAQUIN ☐
BUOUX	L. MORARD ☐	R. LANDIER ☐	LAGARDE	S. FOUVET ☐	B. BONNET ☒
CABRIERES D'AIGUES	P. PEYTHIEUX ☒	G. JEAN ☐	LAGNES	V. MILESI ☐	J. GRANGIER ☐
CABRIERES D'AVIGNON	D. CRESP ☐	S. POURCEL ☐	LAURIS	S. VANNEYRE ☐	T. DERNIS ☐
CADENET	M. JAUBERT ☐	V. BOISGARD ☒	BEAUMETTES	J. MACHEFER ☐	E. PAGUET ☐
CASENEUVE	H. BLEUZEN ☐		TAILLADES	B. LOISEL MONTAGNE ☐	JL. DELPIANO ☐
CAVAILLON	P. COURTECUISSSE ☒	JP. RIVET ☐	LIMANS	C. MOSTEIRO ☐	J. CHAUD ☐
CERESTE	P. FRIMAS ☐	D. ROQUES ☐	LIoux	T. GARCIN ☒	G. CLOP ☐
CHEVAL BLANC	S. TROUSSE ☒	MT. NEMROD ☐	LOURMARIN	JP. PETTAVINO ☒	A. LE BARON ☐
CORBIERES	JL. MIOLA ☐	M. LE GENDRE ☐	LURS	K. MASSE ☐	J. LADET ☒
CUCURON	P. ANGELETTI ☒	T. BENOIT ☐	MANOSQUE	V. PEISSON ☒	I. EL OUADGHIRI ☐
DAUPHIN	T. RICHARME ☐	C. DENIS ☐	MAUBEC	JF. DUBOIS ☐	JL. BOQUIS ☐
FORCALQUIER	E. LUTHRINGER ☐	M. DALMASSO ☐	MENERBES	P. MERLE ☐	E. ARIAS ☐
GARGAS	L. GARCIA ☒	C. MIETZKER ☐	MERINDOL	M. SUEUR ☒	S. KERMARREC ☐
GORDES	R. KITAEFF ☐	R. FERRARI ☒	MIRABEAU	L. DE LUZE ☒	B. LABBAYE ☐
GOULT	M. CHABAUD ☐	JC. DONGUY ☐	MONTFURON	S. D'APUZZO ☐	G. GUILLOT ☐
GRAMBOIS	A. FERETTI ☒	G. MAZEL ☐	MONTJUSTIN	J. PELLEGRIN ☐	M. GUIBERT ☐
MURS	C. NOLLET ☐	ME. PETIT DE LA RODIERE ☐	ST MAIME	D. CHAMPOURLIER ☒	N. DE CLERCQ ☐
NIOZELLES	J. PENSA ☒	M. LAGRANGE ☐	ST MARTIN CASTILLON	C. CARBONNEL ☒	L. BERTEL ☐
OPPEDE	JP. GERAULT ☐	Y. POBES ☐	ST MARTIN BRASQUE	P. VARAIRE ☐	J. RICHARD ☐
OPPEDETTE	G. BALLIN ☐	F. MORSEL ☐	ST MARTIN EAUX	ME. CHRISOSTOME ☐	R. POCHET ☐
PERTUIS	V. BARDISA ☐	V. LEGRAND ☐	ST MICHEL L'OBS.	B. TERRASSON ☒	P. RIERA ☐
PEYPIN D'AIGUES	A. SCARDAMAGLIA ☒	S. RAKOWITZ ☐	ST PANTALEON	L. MILLE ☐	A. GARRETA ☐
PIERRERUE	K. ROLANDO ☐	A. GUERRINI ☐	ST SATURNIN	G. LANDRIEU ☐	M. AUGIER ☐
PIERREVERT	B. BRIFFAULT ☐	JP. FONTANA ☐	SANNES	P. COPETE ☐	B. BARNOUIN ☐
PUGET	A. HELL ☐	A. JEAN ☐	SIGONCE	M. BOTTERO ☒	J. BELZUNCE ☐
PUYVERT	Y. PRIMO ☐	C. MOUREY ☐	SIVERGUES	D. PESSEMESSE-HOLDOWICZ ☒	S. STEINLE ☐
REILLANNE	M. ANDLAUER ☐	F. GERVAIS-BRIAND ☐	VACHERES	S. ILOVAISKY-CANO ☐	J. REYNIER ☐
REVEST DES B	M. GASQUET ☒	J. MONTA ☐	VIENS	V. DARGERIE ☒	I. HOANG ☐
ROBION	M. NOUVEAU ☒	A. LARGERON ☐	VILLARS	P. EVEN ☒	M. VANEL ☐
ROUSSILLON	M. MALIVEL ☐	L. TRIBOLLET ☒	VILLELAURE	R. ROUZET ☒	C. BERTON ☐
RUSTREL	AM. LOISON ☒	G. PEY ☐	VILLEMUS	P. POURCIN ☐	F. BERNINI ☐
SAIGNON	F. DUPOUX ☒	C. SLEK ☐	VILLENEUVE	R. GIRAUD ☐	I. FILHOL ☐
SAINTE-TULLE	G. FAUCOUNNEAU ☐	R. CERCIELLO ☐	VOLX	C. GAY ☐	P. DAUMAS ☐

COMITE SYNDICAL, POUVOIRS :

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20240924-2024CS59-DE

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Membres titulaires absents
V. DEMEYERE (Auribeau)	☒	G. LETTERON (Apt)	P. MERLE (Ménerbes)	☒	V. PEISSON (Manosque)
R. PETIET (Aubenas les Alpes)	☒	V. PEISSON (Manosque)	C. NOLLET (Murs)	☒	V. DARGERIE (Viens)
G. PINGUET (Beaumont de Pertuis)	☒	L. GARCIA (Gargas)	Jean-Pierre GERAULT (Oppède)	☒	S. TROUSSE (Cheval-Blanc)
D. CRESP (Cabrières d'Avignon)	☒	P. COURTECUISSIE (Cavaillon)	G. BALLIN (Oppédette)	☒	A. SCARDAMAGLIA (Peypin d'Aigues)
P. FRIMAS (Cereste)	☒	P. COURTECUISSIE (Cavaillon)	P. VARAIRE (St Martin de la Brasque)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)
E. LUTHRINGER (Forcalquier)	☒	V. DARGERIE (Viens)	L. MILLE (St Pantaleon)	☒	C. CARBONNEL (St Martin de Castillon)
E. LEON (Bastidonne)	☒	G. GERMAIN (La Tour d'Aigues)	G. LANDRIEU (St Saturnin les Apt)	☒	P. EVEN (Villars)
S. VANNEYRE (Lauris)	☒	M. CAVALIER (Ansouis)	P. COPETE (Sannes)	☒	S. CAIRE (Brillanne)
J. MACHEFER (Beaumettes)	☒	G. LETTERON (Apt)	S. ILOVAISKY-CANO (Vachères)	☒	S. CAIRE (Brillanne)
B. LOISEL MONTAGNE (Taillades)	☒	S. TROUSSE (Cheval-Blanc)	R. GIRAUD (Villeneuve)	☒	M. BOTERO (Sigonce)
C. MOSTEIRO (Limans)	☒	L. GARCIA (Gargas)	C. GAY (Volx)	☒	B. TERRASSON (St Michel l'Observatoire)

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Elisabeth AMOROS	☒	Christian MOUNIER	☐
Suzanne BOUCHET	☒	Marielle FABRE	☐
Florelle NOUGUIER	☐	Nicolas HUMBERT	☐
Dominique SANTONI	☐	Patrick MERLE	☐
Jean-François LOVISOLO	☐	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS	☐
Noëlle TRINQUIER	☒	Myriam SILEM	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU VAUCLUSE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Dominique SANTONI	☒	Elisabeth AMOROS		☐	
Jean-François LOVISOLO	☒	Noëlle TRINQUIER		☐	

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Marion MAGNAN	☒	Michel DALMASSO	☐
Laurie SARDELLA	☐	Jacques BRES	☐
Elisabeth JACQUES	☐	Camille GALTIER	☐

COLLEGE DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
	☐			☐	

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Christophe MADROLLE	☐	Jean-Pierre SERRUS	☐
Jacqueline BOUYAC	☐	Anne CLAUDIUS-PETIT	☐
Georges BOTELLA	☐	Bénédicte MARTIN	☐
Jean-Pierre RICHARD	☐	Ludovic PERNEY	☐
Jean AILLAUD	☒	Claire ARAGONES	☒
Solange PONCHON	☐	Georges CRISTIANI	☐
Cyril JUGLARET	☐	Sylvaine DI CARO	☐
Christian GIRARD	☐	Thierry D'AIGREMONT	☐
Valérie DELPECH	☐	Bénédicte AUZANOT	☐

COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
Georges BOTELLA	☒	Jean AILLAUD		☐	
Solange PONCHON	☒	Jean AILLAUD		☐	

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20240924-2024CS59-DE

EPCI	Membres titulaires		Membres suppléants	
CCPAL	Frédéric SACCO	☐	Christophe SACCO	☐
COTELUB	Catherine SERRA	☒	Jean-Marc BRABANT	☐
DLVA	Gilles MEGIS	☐	Jérôme DUBOIS	☐
CCPFML	Christian CHIAPELLA	☒	Nadine CURNIER	☐
LMV	Jean-Philippe RIVET	☐	Claire ARAGONES	☐
EPCI INVITES (sans voix délibérative)				
HPPB	Jacques DEPIEDS	☐		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Martine VASSAL	☐		

COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION, POUVOIRS :

Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à	Membres titulaires absents	Absences + excusés	Pouvoir le cas échéant à
F. SACCO (CCPAL)	☒	C. CHIAPELLA (CCPFML)		☐	
JP RIVET (LMV)	☒	C. CHIAPELLA (CCPFML)		☐	
	☐			☐	
	☐			☐	

ORGANISMES ASSOCIES (sans voix délibérante)

Président honoraire	Jean-Louis JOSEPH	☐
Conseil Economique et social	Georgia LAMBERTIN	☐
Chambre d'agriculture Vaucluse	Joël BOUSCARLE	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Sandrine FAUCOU	☐
Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence	Gilbert GOLETO	☐
Chambre de commerce Vaucluse	Xavier MATHIEU	☐
Chambre de commerce Alpes de Haute Provence	Henri DAMIA	☐
Chambre des métiers Vaucluse	Didier GARCIA	☐
Conseil scientifique	Thierry TATONI	☐
SM d'Aménagement et de Valorisation Forestière 84		☐
SM d'Aménagement de la Vallée de la Durance		☐

INVITES

SOUS-PREFECTURE APT	Christine HACQUES	☐
SOUS PREFECTURE FORCALQUIER	Marie-Paule DEMIGUEL	☐
DREAL PACA	François-Xavier GAUCI	☐
	Sylvain RIVET	☐
TRESOR PUBLIC	Céline VENTURI	☐
CONSEIL REGIONAL	Céline HAYOT	☐
	Jeanne BENIHYA-VERDE	☒
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE	Carole TOUTAIN	☐
	Lionel MARTIN	☐
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Patrick MATHIEU	☐
		☐

OBJET DE LA DELIBERATION : Sauvegarde du verger conservatoire de La Thomassine et accompagnement du réseau des vergers villageois et paysans – Demande de financement

REFERENCE – NUMERO : N° 2024CS59

DOCUMENT(S) ANNEXE(S) :

RESULTAT DU VOTE : Adoption à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009,
Vu la délibération 2022 CS 13 du Comité syndical du PNR du Luberon du 1^{er} février 2022 ayant pour objet la convention de gestion de la Thomassine,

Considérant le caractère exceptionnel du verger conservatoire de La Thomassine et la nécessité de le préserver ;

Considérant les objectifs de cette action tant sur le plan de la préservation que de la valorisation auprès du grand public et des scolaires ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le projet de sauvegarde du verger conservatoire de La Thomassine et l'accompagnement du réseau des vergers villageois;
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté ;
- **D'APPROUVER** la sollicitation de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre du dispositif d'ingénierie agricole

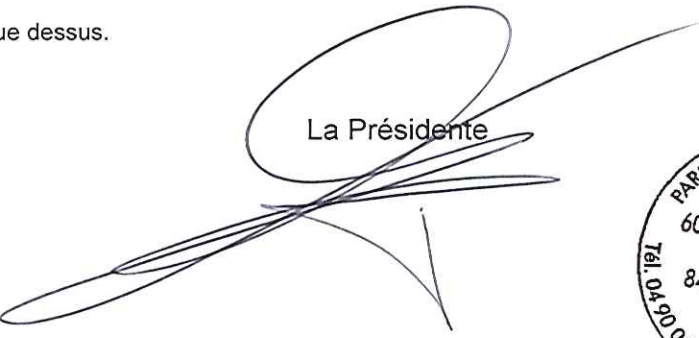
Poste de dépenses	Montant TTC	Aides publiques – Région 80 %	Autofinancement du PNR du Luberon - 20 %
Salaire ou prestation pour suivi technique des vergers	15 000 €	12 000 €	3 000 €
TOTAL	15 000 €	12 000 €	3 000 €

- **DE PROCEDER** aux dépenses envisagées ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles afférentes au projet et nécessaires à l'application de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.


La Présidente

Dominique SANTONI


PARC NATUREL REGIONAL
DU LUBERON
60, Place Jean Jaurès
B.P. 122
84404 APT CEDEX
Tél 04 90 04 42 00 - Fax 04 90 04 81 15